



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion : 20 mai 2025

Visio / Présentiel

Horaires : 14h30 / 16h00

Complétée en distanciel du 19.05 au 23.05.25
(boucles WhatsApp)

Présidence : Mr Claude REQUENA

Présent(e)s : Mmes Eléa BARRAY, Geneviève DAUGA, Lisa GAILLARD, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ

Mrs. Jacques ADGE, Brahim AMICHAUD, Sébastien ARNOUILH, Patrick BOUDREAUULT, Raphaël CARRUS, Yannick COLOMBO, Laurent DALENC, Francis DAUSSEING, Maximilien DEMOUSTIER, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Benoit FABRY, Jean Michel GARCIA, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, André LUCAS, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUE, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Alain NEGRIER, Jean-Pierre RIEU, German SALAZAR, Jiyed TAYEBI, Christian VIDAL

Excusée : Mme Agathe SEGURA

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SEANCE PLENIERE

L'ordre du jour de la réunion est principalement consacré :

- À la planification définitive des finales et autres manifestations de fin de saison,
- Au bilan des compétitions fédérales et à l'incidence sur les championnats gérés par la LFO

Demandes de reprogrammations - Rappel

Dans le but de conserver l'**équité entre concurrents à un titre, une accession ou un maintien** pour la fin de saison, la commission précise qu'**aucun changement de week-end ne sera étudié** pour les dernières journées.

Finales Coupes d'Occitanie

Les finales sont programmées pour les **07 & 08.06.25**.

La finale de la Coupe Entreprise sera programmée entre le **03.06 et le 05.06**.

Retours feuilles de match

Après les dysfonctionnements constatés sur la nouvelle version, il a été rappelé la conduite à suivre en cas de problème de feuille de match informatisée.

L'ancienne version est disponible en téléchargement sur le site de la Ligue en cas de souci et une fiche **"Incident FMI"** est à compléter par les clubs en cas de feuille de match papier.

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2024/2025, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Le numéro et l'adresse mail de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.

Le Président de Séance,
Claude REQUENA

Le secrétaire de Séance,
Cyril DURAND

SECTION SENIORS M

Présidence de séance : Mr Jacques ADGE

Présent(e)s : Mme Eléa BARRAY,

Mrs. Jean Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Jean Pierre RIEU, Christian VIDAL

RAPPELS : Règlements accessions descentes Séniors Régionaux

La CRGC a pris pour hypothèse : UNE Descente du championnat de National 3.

Dans ce cas de figure :

- **Accession en N3** : le vainqueur du match ACCESSION opposant le premier de chaque groupe de R1
- **Descentes de R1 en R2** : les deux derniers de chaque groupe de R1
- **Accessions de R2 en R1** : le premier des quatre groupes de R2
- **Descentes de R2 en R3** : les deux derniers de chaque groupe de R2 (hors place vacante, voir barrages)
- **Accessions de R3 en R2** : le premier des huit groupes de R3
- **Descentes de R3 en D1** : les deux derniers (11 et 12èmes, forfaits compris) de chaque groupe de R3
- **Accessions de D1 en R3** : le mieux classé de D1 de chaque district (12), le second des districts selon le classement prioritaire ci-dessous pour arriver au nombre de 96 (dans l'hypothèse retenue : 4 districts)

Suite aux rencontres du 18.05.25 :

La CRGC prend note de l'absence d'une équipe de Régional 1 M, à ce jour sans cas de force majeure invoqué, lors de l'avant dernière journée du championnat, et a transmis à la CRRM pour suite à donner.

L'application des articles 103 et 104 des règlements LFO conduirait à une "*descente de deux divisions*" du club concerné (soit de R1 en R3), **provoquant mécaniquement une place vacante en championnat Régional 2 2025-2026.**

A la lecture des classements finaux du National 3 et en application de l'article 88 des règlements LFO "barrages", il conviendra, **sous réserve de la décision de la CRRM concernant le dossier mentionné ci-avant**, d'organiser un barrage entre les clubs classés 13èmes des 4 poules de Régional 2 :

- 08/06 à 15h, demi-finales
- 15/06 à 15h, finale de maintien

sur terrains neutres, afin de définir le club maintenu en Régional 2.

Dans cette hypothèse, le tirage au sort des rencontres de demi-finales a eu lieu ce 22.05.25 à 12h, au siège de la LFO à

Montpellier et en direct sur les réseaux sociaux.

Tirage au sort :

- 13ème GROUPE A / 13ème GROUPE B
- 13ème GROUPE D / 13ème GROUPE C

La CRGC a débuté la prise de contact avec les municipalités et les clubs supports afin d'accueillir ces rencontres de barrages sur terrain neutre. La Ville de Gigan, dans l'hypothèse d'absence de club héraultais lors du barrage A/B, a déjà donné son accord ainsi que le club local.

Finale Régional 1M – Match accession NATIONAL 3

La CRGC procède au tirage au sort du club recevant.

La finale est programmée le SAMEDI 7 JUIN à 17h00 au stade Albert Domerc de Carcassonne (11)

Le lieu a été retenu en raison :

- De conditions de sécurité optimales
- De la qualité de l'aire de jeu, visitée par le Directeur Sportif ainsi que deux membres de la CRGC

Le tirage au sort est : **TARBES PYRENEES FOOT / MONTPELLIER ATLAS PAILLADE.**

Les supporters de Tarbes seront orientés vers la tribune Cité Médiévale.

Les supporters de Montpellier Atlas Paillade seront orientés vers la tribune Canal du Midi.

Accessions au championnat Régional 3 – Article 10

“Accèdent aux championnats Régionaux 3 Masculins, les douze (12) équipes des championnats Départementaux 1 Masculins des Districts de la Ligue, désignées accédants selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque District.

Dans la mesure où le championnat Régional 3 Masculin ne comporterait pas le nombre quatre-vingt-seize (96) équipes, il sera procédé à une accession supplémentaire par district, en suivant une liste hiérarchique déterminées dans les conditions ci-après, jusqu'à obtenir le nombre d'équipe attendu.”

Selon les critères de l'article précité, le classement des districts est défini comme suit :

1. HAUTE GARONNE
2. HERAULT
3. AVEYRON
4. GARD LOZERE
5. TARN (...)

Dans l'hypothèse (situation actuelle) d'une descente d'un club de la LFO des championnats fédéraux (N3), les **quatre premiers districts** bénéficient de deux accessions, le cinquième étant prioritaire en cas de place vacante et ainsi de suite.

Coupe de France 2025-2026 – Engagements

Les inscriptions, pour la Coupe de France SENIORS Edition 2025/2026, sont désormais ouvertes.

Rappel : Obligation de participation pour les clubs disputant un championnat de niveau Fédéral et Régional (L1 – L2 – National – N2 – N3 – R1 – R2 et R3)

Modalités d'engagement :

- Dates limites d'engagement : 15 juin 2025
- Frais d'engagement : 52 euros
- Les engagements doivent s'effectuer uniquement **via FOOTCLUBS**

Tous les clubs engagés la saison 2024/2025 ont été pré-engagés pour la saison 2025/2026.

Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez **impérativement** valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2025/2026
2. Cliquer sur le menu « Epreuves Championnats et Coupes » puis « compétitions officielles » - Centre de ressources choisir « Fédération Française de Football »
3. Cliquez sur la Coupe de France, renseignez le champ « Avis club » en choisissant « **Accord** » (ou « **Refus** » si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
4. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « **Valider** ».

Si dans votre espace FOOTCLUBS la Coupe de France n'apparaît pas, c'est que vous n'avez pas été engagé la saison passée, pour ce faire, toujours dans FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2025/2026
2. Cliquer sur le menu « Epreuves Championnats et Coupes » puis « compétitions officielles » -
3. Cliquer sur le bouton à droite « nouvel engagement »
4. Choisir le Centre de gestion : FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « **pré-engagement** ».

- L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

INFORMATION : La Coupe de France SENIORS est paramétrée **le DIMANCHE 15H00**

Les demande de modification de jour et d'heure doivent s'effectuer via FOOTCLUBS, l'accord du club adverse est **OBLIGATOIRE**

Les créneaux horaires des clubs disputant un championnat REGIONAL et NATIONAL seront automatiquement affectés aux rencontres Coupe de France SENIORS.

Clubs en cours de fusion

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Contacter le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr

Le Président de Séance,
Jacques ADGE

La secrétaire,
Eléa BARRAY

SECTION FEMININES

Présidence de séance : Mr Yann LOREC

Présent(e)s : Mmes Lisa GAILLARD, Clara KAROTSCH

Mrs. Sébastien ARNOUILH, Laurent DALENC, Bernard ESPIE

Barrages Fédéraux

La CRGC confirme la participation aux barrages fédéraux de :

- Accession D3 FFF : ASPTT Montpellier
- Accession U19 FFF : AS Béziers

La CRGC souhaite bonne chance à nos représentants. Les barrages se disputeront les 1er juin (extérieur) et le 8 juin 2025 (sur le terrain du club occitan).

Phase d'Accession Régionale - Clubs issus des districts

La CRGC rappelle le tirage au sort :

- POULE A: Ramonville-Coteaux; Canet Roussillon 2; FC Sources Aveyron
- POULE B: FC Saint Orens; Tarbes Pyr.Foot ; Figeac-Capdenac QF

- POULE C: L'Union Saint-jean FC; Avenir Foot Lozère; US Plaisance
- POULE D: Ent.Segala.F; Ent. Boulogne.P; GC Lunel

Le premier de chaque poule accèdera en Régional 2F. Les rencontres se joueront les week-end des 25.05, 01.06 & 08.06.25. Les calendriers sont disponibles sur le site de la LFO et ont été notifiés aux clubs participants.

Coupes d'Occitanie et Challenge Elite – Stade Lucien Jean, Frontignan (34)

SENIORS F : **SAMEDI 7 JUIN à 17h00** - Pelousé

- **TOULOUSE FC II / RODEZ AF II**

U18F : **SAMEDI 7 JUIN à 11h30** - Pelousé

- **RODEZ AF / MONTPELLIER HSC**

U15F : **DIMANCHE 8 JUIN à 12h00** - Pelousé

- **NIMES METROPOLE / AS BEZIERS**

Challenge U15F Elite : **SAMEDI 7 JUIN à 13h30** - Synthétique

- **TOULOUSE FC / MONTPELLIER HSC**

Demande de remboursement de frais

Demande de l'ASPTT Montpellier suite au forfait de Toulouse Métropole de remboursement des frais du match aller (SENIORS R1F).

“Article 103.4 - Répartition des frais

*Une équipe déclarée forfait devra rembourser, s'il y a lieu, les frais d'organisation, d'arbitrage, de délégué, **et de déplacement de l'équipe adverse**. Si le forfait intervient pour le **match retour**, le kilométrage servant de base de calcul des frais de déplacement de l'équipe adverse **sera celui du match Aller**.”*

Le kilométrage Foot2000 par la voie la plus courte étant de 231 kms.

La CRGC en application de l'article 103.4 :

- DEBITE le compte du TOULOUSE METROPOLE FC (581893) de la somme de 693,00 €
- CREDITE le compte de l'ASPTT MONTPELLIER (503349) de la somme de 693,00 €

Le Président de Séance,
Yann LOREC

La secrétaire,
Clara KAROTSCH

SECTION JEUNES M

Présidence de séance : Mr Patrick BOUDREAULT

Présent(e)s : Mme Axelle GIRARD

Mrs. Jean-Michel GARCIA, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUE, Roland MAURIN

Les finales de la Coupe d'Occitanie sont connues et se tiendront le week-end du **07 & 08.06.25 à FRONTIGNAN (34)**

Le programme :

U20 M – SAMEDI 7 JUIN 2025 à 14h00 - Pelousé

- **AS MURET / AS ROUSSON**

U19M - DIMANCHE 8 JUIN 2025 à 15h30 - Pelousé

- **NIMES OL / US COLOMIERS**

U17M - SAMEDI 7 JUIN 2025 à 16h00 - Synthétique

- **STADE BEUCAIROIS FC / AS MURET**

U15M - DIMANCHE 8 JUIN 2025 à 13h30 - Synthétique

- **AGDE RCO / NIMES OL**

Prévisions Saison 2025/2026

La CRGC rappelle les non-engagements pour la saison à venir de :

- U18R1 : Montpellier HSC, Toulouse FC
- U17R1 : Nîmes Olympique, Toulouse FC, UJS Toulouse, Rodez AF
- U16R1 : Montpellier HSC

Les dispositions “Places vacantes” des règlements de la LFO seront appliquées pour porter le nombre de participants au nombre prévu au règlement.

Prévisions sous réserve d'évolutions de la situation dans les championnats fédéraux (U19 FFF et U17 FFF terminés) :

- Places vacantes en U18 R1 (2) : les deux meilleurs cinquièmes de U17 R1, départagés par l'article 88 ACCESSION des règlements LFO
- Places vacantes en U18 R2 (4) : les quatre meilleurs seconds de U17 Territoire ou D1, départagés par l'article 88 ACCESSION des règlements LFO hors fair-play (challenge non applicable aux compétitions non gérées par la LFO)

- Places vacantes en U17 R1 (4) : les clubs classés 10èmes de U16R1 et les clubs classés 8èmes de U16R2,
- Place vacante en U16 R1 (1) : le meilleur 9ème de U15R1 départagé par l'article 88 ACCESSION des règlements LFO
- Place vacante en U16 R2 (1) : le meilleur second des territoires (U15T) ne bénéficiant que d'une montée (32-65-31 OU 11-66), départagés par l'article 88 **ACCESSION** des règlements LFO hors fair-play (challenge non applicable aux compétitions non gérées par la LFO)

Match accession U19 National

La rencontre opposant les premiers éligibles des groupes U18 R1 M pour définir l'unique accédant en U19N de la LFO pour la saison 2025-2026 est programmée au **dimanche 01.06.2025 à 15h00 à PORT LA NOUVELLE**

Le tirage au sort du club recevant est effectué (vestiaires recevants + choix couleur de maillots)

1er U18R1 GROUPE A recevra 1er U18R1 GROUPE B

Situation U18R2 – AS BEZIERS

La CRGC prend note du forfait de l'AS Béziers pour la rencontre U18R2 l'opposant à AS ST PRIVAT le 17.05.25.

La Commission constate que ce forfait intervient dans l'une des deux dernières journées du championnat.

La Commission décide donc de déclarer l'équipe en situation de forfait général pour la suite de la Compétition.

Par ces motifs, LA COMMISSION, jugeant en premier ressort,

- PERTE, PAR FORFAIT, de la rencontre litigieuse à l'équipe AS BEZIERS sur le score de 3 à 0, au bénéfice de l'équipe A.S. ST PRIVAT
- DÉCLARE l'équipe U18 Régional 2 de l'AS BEZIERS en situation de FORFAIT GÉNÉRAL (classée dernier de son groupe) avec maintien des points pris, et perte de la dernière rencontre de championnat sur le score de 3 à 0 (St Estève - AS Béziers)
- INFLIGE une amende de 460 euros au club de AS BEZIERS en raison d'un forfait général lors des deux dernières journées du championnat
- TRANSMET le dossier au service Comptabilité

Le Président de Séance,
Patrick BOUDREAULT

La secrétaire,
Axelle GIRARD

SECTION FUTSAL

Présidence de séance : Mr Yannick COLOMBO

Présent(e)s : Mme Laëtitia MARTINEZ

Mrs. Brahim AMICHAUD, Raphaël CARRUS, Benoit FABRY, Nicolas MARTINEZ, Jiyed TAYEBI

Barrages Fédéraux

La CRGC confirme la participation aux barrages fédéraux de :

- Accession D2 FFF : Empire Futsal Perpignan

La CRGC souhaite bonne chance à notre représentant.

Le barrage se disputera le 24 mai (tour préliminaire aller simple) dans la salle du champion de la Ligue Grand Est : **FAR FUTSAL**

La finale de la Coupe d'Occitanie est connue :

- UJS TOULOUSE II / FC QUINT FONSEGRIVES

La CRGC fixe cette finale au **SAMEDI 7 JUIN 2025** au Palais des Sports de TOULOUSE à 18h00.

CHALLENGE REGIONAL FUTSAL FEMININ

La finale régionale est programmée le **DIMANCHE 25 MAI** au gymnase Jean Bouin de MONTPELLIER de 15h à 18h.

Se sont qualifiés :

- Montpellier Méditerranée Futsal
- ASPTT Montpellier
- Espoir Club Toulousain
- Albi Marssac TFA

FORFAIT NOTIFIE A L'AVANCE

- Match R2 Futsal Groupe C (53285085) - FC QUINT FONSEGRIVES **3-0F IBIS FUTSAL MARTRAIS**
Amende : 50,00€ (1er forfait)
- Match R2 Territoire Groupe B (53284065) - FC EAUNES LABARTHE **3-0F FC CHALABRE**
Amende : 50,00€ (1er forfait)

Le Président de Séance,
Yannick COLOMBO

La secrétaire,
Laëtitia MARTINEZ

SECTION ENTREPRISE

Dossier traité en commission plénière :

La CRGC prend note de la demande du TOAC TOULOUSE de programmer à une autre date que le 07.06 la finale de la Coupe d'Occitanie au motif de l'indisponibilité de joueurs et de l'éloignement géographique.

La CRGC prend note de la position des MUNICIPALUX TOULOUSE, ne souhaitant pas disputer cette finale au-delà du 08.06.25 afin de mettre un terme à cette compétition et de se projeter sur le tournoi UNFE de fin de saison.

En conséquence, la CRGC propose :

- De disputer cette rencontre en Haute Garonne
- De positionner cette rencontre entre le 3 et le 5/6, à proximité de Toulouse et sur terrain neutre

La Ville de Gragnague a été sollicitée pour la mise à disposition de ses installations.

La programmation définitive de cette finale sera statuée le 27.05, les clubs pouvant produire leurs observations jusqu'à celle-ci.

SECTION TOURNOIS

La CRGC valide le tournoi suivant :

GRINTA CUP U10

Club support : AS St Christol les Alès (30)

Tournoi International

Catégorie U10 des 14 et 15 juin 2025

Le Président de Séance
Cyril DURAND

La secrétaire
Axelle GIRARD

RETOUR FEUILLES DE MATCHS – DU 12 AU 18 MAI 2025
SERVICE COMPETITIONS

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

La commission inflige une amende de **25,00€** par feuille de match manquante ou non envoyée dans les délais précités aux clubs recevants suivants :

• 545501 Castelnau Le Cres Fc 1 - Bagnols Pont 1	Régional 2 M / Unique / Poule A	28404739
• 508645 A.S. Portet Carrefou 1 - Naurouze Labastide 1	Régional 3 M / Unique / Poule C	28404874
• 541854 Auch 21 - Rodez Aveyron 21	U16 Régional 1 M / Unique / Poule B	28406969
• 560943 Gcpvdo 21 - Muret 21	U16 Régional 2 M / Unique / Poule B	28407291
• 506018 Toulouse Ac 21 - Rodez Aveyron 21	U14 Régional 1 / Phase 2 / Poule C	53124762
• 537945 Rangueil F.C. 21 - Canet Roussillon Fc 21	U16 Régional 1 M / Unique / Poule A	28406639
• 547175 Rodeo F.C. 1 - Rodez Aveyron 2	Régional 1 M / Unique B - Poule B	28404383
• 548146 Agde Rco 2 - Baziege Oc 1	Régional 2 M / Unique B - Poule B	28405049
• 517036 U.S. Pibracaise 2 - Auch 2	Régional 3 M / Unique E - Poule E	28405568
• 550861 La Cremade F.C. 1 - Tlse Metropole Fc 2	Régional 3 M / Unique G - Poule G	28406145
• 511422 Pamiers Fc 1 - Us Seysses Frouzins 2	Régional 3 M / Unique G - Poule G	28406147
• 503091 Millau So 21 - Goal 21	U18 Régional 2 M Poule A	28409061
• 563649 Pyr Sud Comminges F. 21 - F.C. P.V.G 21	U18 Régional 2 M Poule B	28408235
• 520191 Lourdes Fc 21 - Arrats Gimone Save 21	U16 Régional 2 M Poule B	28407295
• 514451 Montauban 21 - L Union St Jean Fc 21	U14 Régional 1 Poule C	53124767
• 564294 Remoulins Sp Futsal 1 - Montp. Medit. Futsal 3	Régional 2 Futsal M Maintien Poule A	53282081

ANNEXE MODIFICATIONS

GESTION COURANTE SERVICE COMPETITIONS

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entraînera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions. La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un AVIS FAVORABLE à la demande des clubs recevants :

⇒ **Aucun dossier**

.....

Conformément à l'article 59.3 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

3. Les coups d'envoi des matchs d'un même championnat sont fixés pour ce qui concerne la dernière journée le même jour à la même heure.

Après vérification des classements de fin de saison, et constater l'accord des 2 clubs, la Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification.

La Commission émet un **AVIS FAVORABLE** aux demandes de modification ci-dessous et programme :

SENIORS R1 POULE A

- Match du 01.06 ENT ST CLEMENT MONTF / FRONTIGNAN se joue le 30.05 à 20h00
- Match du 01.06 FC 2 RIVES / TARBES se joue le 29.05 à 17h00

SENIORS R2 POULE B

- Match du 01.06 BAZIEGE / CARCASSONNE se joue le 23.05 à 20h00
- Match du 01.06 JET / BLAGNAC se joue le 30.05 à 20h00

SENIORS R2 POULE C

- Match du 01.06 ST SULPICE / UNION ST JEAN se joue le mercredi 28.05 à 21h00
- Match du 01.06 CASTELNAUDARY / AGDE se joue le 31.05 à 19h00

REGIONAL 3 POULE G

- Match du 01.06 LAUNAGUET / PAMIERIS se joue le mardi 27/05/2025 à 20h30

REGIONAL 3 POULE E

- Match du 01.06 AUCH / ST NICOLAS le 28/05 à 21h

REGIONAL 3 POULE H

- Match du 01.06 LOURDES FC / TOURNEFEUILLE le 31/05 à 20h

U20 REGIONAL POULE C

- Match du 25.05 US PLAISANCE / ONET LE CHATEAU **Le samedi 24.05 à 18h00**
- Match du 25.05 RANGUEIL / PY ARIEGOIS se joue le 24.05 à 20h00 terrain ARGOULET 2 à TOULOUSE
- Match du 25.05 JUVENTUS / JUILLAN se joue le 24.05 à 18h00

U18 REGIONAL 1 POULE B

- Match du 25.05 COLOMIERS / TARBES le 24/05 à 17h

U16 R2 POULE B

- Match du 25.05 ALBI MARSSAC / LOURDES se le 24.05 à 16h30 terrain DESIRE GACH à MARSSAC

U14 REGIONAL 1 POULE B

- Match du 24.05 CANET / AV CATALAN le 24/05 à 17h

U14 REGIONAL 1 POULE D

- Match du 24.04 BAGATELLE / TARBES PYR le 24/05 à 13h

La Commission émet un **AVIS DEFAVORABLE** aux demandes de modification ci-dessous et programme :

Match TLSE PRADETTES / ST NAZAIRE du 01.06.25

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 25.05.25

Compte tenu du classement et que le club de ST NAZAIRE n'est pas assuré d'être maintenu en Régional 3

⇒ La rencontre reste maintenue comme initialement prévu.

Match N CHEMIN BAS / ST CLEMENT du 01.06

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 31.05

Compte tenu du classement et que le club de ST CLEMENT MONTFERRIEZ n'est pas assuré d'être maintenu en Régional 2

⇒ La rencontre reste maintenue comme initialement prévu.

.....

SENIORS R2 POULE A

Suite à la décision de la CR REGLEMENTS ET MUTATIONS PV N °41 du 14.05

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

èDECIDE de replanifier les rencontres SENIORS R2 POULE A du 11.05 au **25.05 à 15h00**

⇒ ENT ST CLEMENT MONTFERRIER / ROUSSON

⇒ FC PETIT BARD MONTPELLIER / CASTELNAU LE CRES

REGIONAL 3 POULE B

Sous réserve de décision de la CRRM

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires,

Décide : de reprogrammer la rencontre du 11.05, arrêté pour cause d'orage à la 80^{ème} minutes

- ABERES ARGELES / FC CORBIERES se jouera le 25/05 à 15h

U17 REGIONAL 1 POULE A – U14 REGIONAL 1 POULE A

Match GALLIA LUNEL / STADE BEUCAIROIS du 24.05 à 15h

Compte tenu que le terrain BRUNEL est occupé par 2 matchs régionaux le 24.05

- U17 R à 15h GALLIA LUNEL / BEUCAIRE
- U4 R à 14h GALLIA LUNEL / BAGNOLS

Compte tenu que ces 2 rencontres ne peuvent pas être modifiées,

Conformément à l'article 55 des RG de la LFO

La CRGC décide :

- ⇒ Match U17 à 15h GALLIA LUNEL / BEUCAIRE est fixé au terrain F. Brunel 1
- ⇒ Match U14 à 14h GALLIA LUNEL / BAGNOLS est fixé au terrain F. Brunel 2

U16 R1 POULE A

Match FRONTIGNAN / NIMES OL du 18.05 à 11h30 terrain LUCIEN JEAN 1 à FRONTIGNAN

Suite au mail du club de FRONTIGNAN nous informant d'un problème sur leurs installations sportives,

Suite au mail du club de MIREVAL, favorable au prêt de leur terrain,

Suite à l'accord de la Mairie pour le prêt des installations sportives le dimanche 18.05 à 11h00 (appel téléphonique en attente de l'attestation)

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE,

- ⇒ FRONTIGNAN / NIMES OL du 18.05 à **11h00 Terrain MIREVAL Stade MARCEL DOMERGUE N°1 Synthétique.**

U15 REGIONAL 1 POULE A – U14 REGIONAL 1 POULE A

Attendu que la CRRM a donné match à rejouer pour la rencontre U15R1 Groupe A St Clément Montferrier / Avenir Foot Lozère,

Que ces deux clubs, mais aussi l'AS Béziers, sont en concurrence pour les 7ème à 9ème places du groupe, avec une incidence sur l'accession en U16 R1.

Pris note du mail de Nîmes Olympique, demandant à ce que les rencontres décisives pour la première place du groupe A du championnat U14R se jouent simultanément, en application de l'article 59.3 des R.G. de la LFO.

La CRGC :

- fixe la rencontre U14R ST CLEMENT MONTFERRIER / MONTPELLIER HSC le **24.05.25 à 14h00**
- fixe la rencontre U15R à rejouer ST CLEMENT MONTFERRIER / AVENIR FOOT LOZERE le **24.05.25 à 16h30**

REPROGRAMME au 31.05.25 à 14h00 les rencontres U15R1 Gr. A :

- ST CLEMENT MONTFERRIER / NÎMES OLYMPIQUE
- CASTELNAU LE CRES / AVENIR FOOT LOZERE
- AS BEZIERS / GC LUNEL

U18 REGIONAL 2 POULE B

AS BEZIERS n° 553074

Mail du club de AS BEZIERS informant le forfait de l'équipe U18 M pour la rencontre du 17.05.25

La CRGC prend note

- ⇒ Enregistre le forfait de l'équipe de l'AS BEZIERS pour la rencontre du 17.05 contre ST PRIVAT en championnat U18 R2 PLE A

Suite enregistrement du forfait de l'équipe de BEZIERS AS pour l'avant dernière journée du championnat, conformément à l'article 104 des RG de la LFO, l'équipe AS BEZIERS est considéré forfait général

La CRGC :

- Enregistre le forfait de l'équipe AS BEZIERS pour la rencontre du 25.05 contre US ST ESTEV. PERPIGNAN (0F - 3)
- Enregistre le forfait général de l'AS BEZIERS en championnat U18 R2 PLE A
- Conserve les résultats de tous les matchs

U17 REGIONAL 1 POULE B

ALBI MARSSAC TFA

En raison de l'occupation des terrains du club ALBI MARSSAC TFA, et des matchs à enjeux,

La CRGC décide de programmer :

⇒ ALBI MARSSAC TFA / GCLEM le 24.05 à 16h à la Plaine des Sports de la Guitardié à Albi

Suite à la restriction des terrains de la ville de BALMA et à la programmation des matchs à enjeux devant se jouer le même jour à la même heure, pour le club de BALMA

La CRGC au vu du classement actuel dans la poule B du championnat U17, décide de programmer les rencontres ci-dessous le samedi 24.05 à 16h30

- ⇒ BALMA / ALBI US – stade municipal 4 à Balma
- ⇒ MENDE AV / GIROU – stade Le Causse d'Auge 2 à Mende
- ⇒ TLSE METROPOLE / MONTAUBAN – stade Pierre Cahuzac à Toulouse
- ⇒ L'UNION ST JEAN / G. GARONNA NORD – stade R. Pujol à Saint Jean

U15 FEM R1 PLAY OFF TOUR 2

Match CANO TOULOUGE / US PLAISANCE du 24.05 à 15h00 terrain JONATHAN HERNANDEZ à TOULOUGES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ CANO TOULOUGE / US PLAISANCE se joue le 24.05 à 14h00

FUTSAL REGIONAL 2 MAINTIEN POULE C

Match IBIS MARTRAI / EAUNES LABARTHE du 23.05.25

Réception mail de la mairie de Martres Tolosane informant l'indisponibilité du gymnase

Accord des 2 clubs pour jouer à la salle Ariane à Eaunes même jour même horaire

La CRGC émet un avis favorable

- IBIS MARTRAI / EAUNES LABARTHE est fixé le 23.05 à 21h à la salle Ariane à EAUNES
- ⇒ Le club IBIS MARTRAI reste club recevant